

18^{ème} TRIATHLON DE KOUROU - 8 novembre 2009

RÈGLEMENT

Art. 1 : Le Toucan Athletic Club organise le 18^{ème} Triathlon de Kourou le Dimanche 8 novembre 2009.

Épreuve individuelle ouverte à toute personne née avant le 1/1/95 (clubs, armées et individuels) ; une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 18 ans sera exigée.

Art. 2 : L'épreuve est un triathlon de catégorie Promotion. Les distances à parcourir, par discipline et dans l'ordre indiqué, sont les suivantes :

- natation : 500 m
- vélo : 24 km
- course à pied : 5 km

La zone départ/arrivée des 3 disciplines est située à la Base Nautique de Bois Diable.

-l'épreuve de natation se déroule sur le plan d'eau de Bois Diable. **Le port d'une combinaison "Néoprène" est interdit.**

-le circuit vélo consiste à effectuer, à la sortie de la zone de départ/arrivée, 3 boucles entre les ronds-points de la Pépinière et du Centre Technique du CSG. **Le port du casque est obligatoire.**

-l'épreuve de course à pied est un circuit en boucle aux abords du lac Bois Diable.

Art. 3 : Les parcours vélo et course à pied sont mesurés à la roue de géomètre.

Deux ravitaillements seront placés sur les parcours, sur la zone départ/arrivée à la sortie du parc vélos et au demi-tour de la course à pied.

Art. 4 : Plusieurs classements seront établis à l'issue de l'épreuve :

- classement général scratch
- classements vétérans homme
- classements seniors femme et vétérans femme

Le classement final des participants est établi par le cumul des temps réalisés sur les 3 disciplines.

Des pointages et contrôles seront établis à chaque épreuve.

Art. 5 : Chaque participant doit effectuer la totalité du parcours de l'épreuve.

L'abandon sur une des disciplines entraîne automatiquement l'élimination du concurrent.

Art. 6 : Un médecin civil sera présent sur le parcours.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent montrant des signes de fatigue pouvant se révéler dangereux pour la santé.

Art. 7 : La circulation automobile restera ouverte sur le parcours mais sera contrôlée aux carrefours dangereux par la Police de Kourou et/ou un membre de l'organisation. Il est demandé aux participants de respecter les règles de circulation et de rester vigilant.

Un véhicule-balai fermera la course derrière le dernier coureur.

Art. 8 : Les droits d'inscription sont fixés à 18,00 euros.

Les inscriptions seront closes le Vendredi 6 novembre 2009.

Les bulletins d'inscriptions doivent être envoyés par courrier, accompagnés du paiement et d'un certificat médical d'aptitude au triathlon ou d'une licence sportive en cours de validité (natation, cyclisme, athlétisme ou triathlon) à :

TAC C/O PIQUEMAL Stéphane - 39 rue Léonce Ringuet - 97310 KOUROU.

Pour tout renseignement 05/9432/90/18 - 05/94/32/02/91 - 06/94/22/32/45 - fax : 05/94/32/47/70

picmuche@hotmail.com

www.toucan-athletic-club.com

Art. 9 : La remise des dossards se fera au CSNK le jour de l'épreuve de 6 h 00 à 7 h 15.

Briefing pour les concurrents avant le départ à 7 h 25.

Le départ du triathlon sera donné à 7 h 30 précises.

Art. 10 : Une assurance collective, qui couvre l'organisation pendant toute la durée de l'épreuve, est contractée par le Toucan Athletic Club auprès de la compagnie d'assurance Sacdrop. Les concurrents participent sous leur propre responsabilité.